



Eurostoxx Coupon

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

PRIVALTO



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- ❑ **Emetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société *ad hoc* de droit néerlandais).
Garant du remboursement : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 30 avril 2013)
Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant du remboursement.
- ❑ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).
Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- ❑ **Eligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Eurostoxx Coupon est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans proposant aux investisseurs :

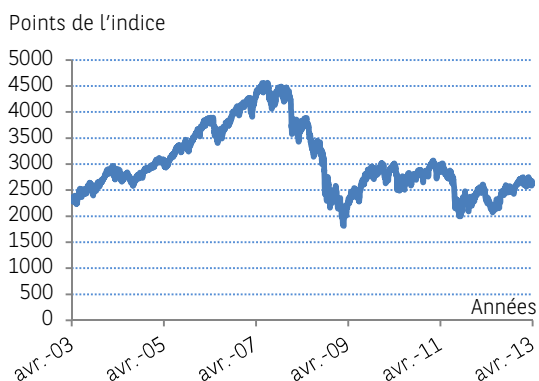
- Une exposition au marché actions européen via l'indice EURO STOXX 50® (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- De l'année 1 à 4 : un possible remboursement anticipé, assorti d'un coupon de 7 % par année écoulée si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à chaque date de constatation annuelle (soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 7 %).
- Sinon, si l'indice a toujours clôturé en baisse par rapport à son niveau d'origine aux 4 premières dates de constatation annuelle et si à la date de constatation finale :
 - l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur reçoit alors **l'intégralité de son capital augmenté de 8 coupons de 7 %, soit une prime de 56 %**.
 - l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais cette baisse n'excède pas 50 %, l'investisseur reçoit alors **l'intégralité de son capital initial**.
 - l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit alors **son capital diminué de la baisse de l'indice. Perte en capital partielle ou totale**.

N.B. : Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

L'INDICE EURO STOXX 50® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

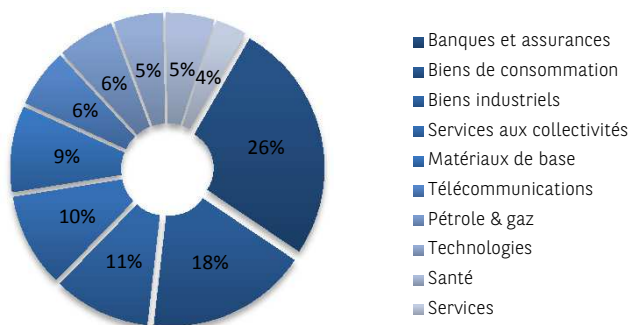
Eurostoxx Coupon est indexé à la performance de l'indice EURO STOXX 50®. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

Niveaux historiques de l'indice
(entre le 15/04/2003 et le 15/04/2013)



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

Répartition sectorielle de l'indice EURO STOXX 50®



Source : Bloomberg, Avril 2013

MECANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale du 7 août 2013, on détermine le niveau d'origine de l'indice et on le retient comme niveau de référence.

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE LES 4 PREMIÈRES ANNÉES

- Si, à l'une des 4 premières dates de constatation annuelle, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 7 % par année écoulée

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 7 %.

- Sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, trois scénarios se présentent :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

+

8 coupons de 7 %,
Soit une prime de 56 %

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 5,71 %.

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse, mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère à l'échéance :

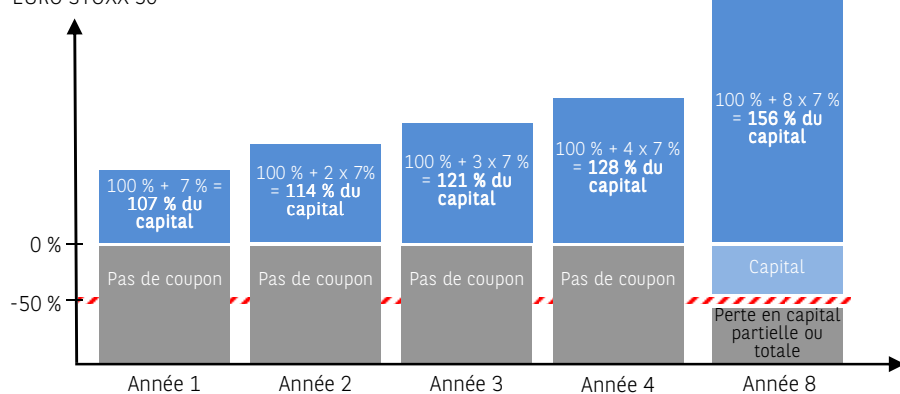
L'intégralité du capital initial

- Si, à la date de constatation finale, la baisse de l'indice est supérieure à 50 % par rapport à son niveau d'origine :

Le capital initial subit une perte équivalente à la baisse de l'indice.
La perte en capital peut être partielle ou totale.

EN RÉSUMÉ

Performance de l'indice
EURO STOXX 50®

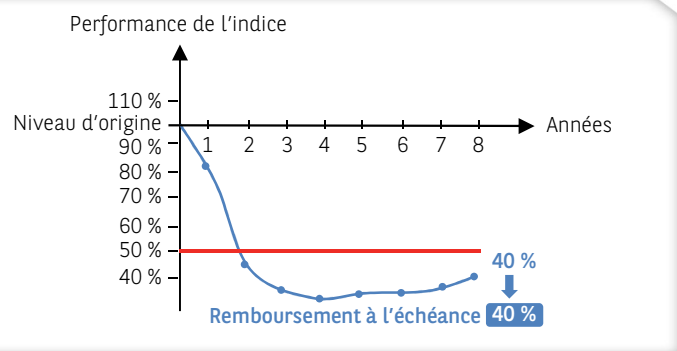


Graphique à caractère uniquement informatif

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

— Performance de l'indice ■ Capital remboursé — Seuil en dessous duquel le capital n'est plus protégé à l'échéance

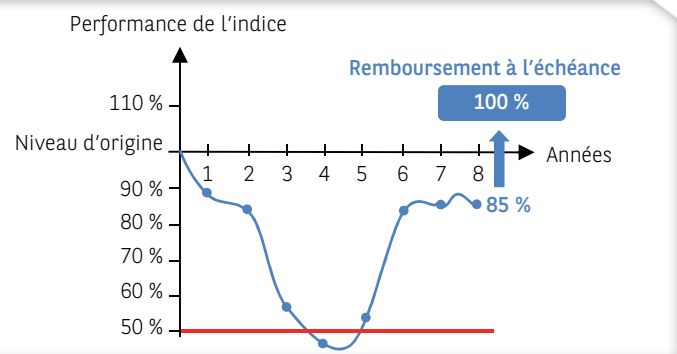
Scénario défavorable : baisse de l'indice sous le seuil de protection du capital à l'échéance



- Années 1 à 4 : à toutes les dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 8 : à la date de constatation finale, l'indice enregistre une baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine, en dessous du seuil des -50 %.
- Remboursement à l'échéance : Capital - 60 % = 40 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de -10,81 % (identique à celui de l'indice).

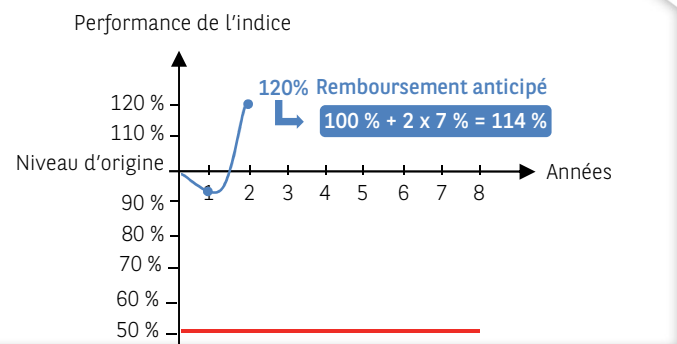
Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de constatation annuelle et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Scénario intermédiaire : baisse de l'indice au-dessus du seuil de protection du capital à l'échéance



- Années 1 à 4 : à toutes les dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 8 : à la date de constatation finale, l'indice enregistre une baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil des -50 %.
- Remboursement à l'échéance : 100 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut nul (contre -2,00 % pour l'indice).

Scénario favorable : forte hausse de l'indice en année 2



- Années 1 : à la date de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 2 : à la date de constatation annuelle, l'indice enregistre une hausse de 20 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur est donc remboursé par anticipation, avec 2 coupons de 7 %.
- Remboursement anticipé : 100 % du capital + 2 coupons de 7 % = 114 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de 6,75 % (contre 9,51 % pour l'indice) compte tenu du plafonnement des gains.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

AVANTAGES

Un possible remboursement anticipé en année 1 à 4, assorti d'autant de coupons de 7 % que d'années écoulées depuis le lancement, si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation annuelle.

A l'échéance, un remboursement du capital assorti de 8 coupons de 7 %, soit une prime de 56 %, si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation finale.

Il suffit que l'indice ne soit pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale, pour que le capital soit entièrement remboursé à l'échéance.

INCONVÉNIENTS

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice : sa performance est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

En cas de remboursement anticipé (années 1 à 4), le gain est plafonné à 7 % par an, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce niveau.

Risque de perte en capital si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.

FACTEURS DE RISQUES

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50® et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du support** – En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché** – Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice se situe aux alentours de -50 % par rapport à son niveau d'origine.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011489525
Forme juridique des Titres de créance	Certificats présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société <i>ad hoc</i> de droit néerlandais)
Garant du remboursement	BNP Paribas S.A. (A+/ A2/ A+ au 30 avril 2013)
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie
Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission.
Sous-jacent / indice	Indice EURO STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145)
Période de commercialisation	Du 15 mai 2013 au 7 août 2013
Date de constatation initiale	7 août 2013
Dates de constatation annuelle	7 août 2014, 7 août 2015, 8 août 2016, 7 août 2017
Dates annuelles de remboursement anticipé	21 août 2014, 21 août 2015, 22 août 2016, 21 août 2017
Date de constatation Finale	9 août 2021
Date d'échéance	23 août 2021
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/vente de 1% maximum.
Valorisation	Quotidienne
Cotation	NYSE Euronext Paris
Règlement/livraison	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

Eurostoxx Coupon (ci-après les « Certificats ») sont des **Certificats présentant un risque de perte en capital en cours de vie à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société *ad hoc* de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Eurostoxx Coupon. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Eurostoxx Coupon en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Certificats et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Certificats et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Warrant and Certificate Programme» daté du 1er juin 2012 approuvé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur néerlandais), (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Le Prospectus de Base daté du 1er juin 2012 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 30 mai 2013. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Certificats sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au nouveau prospectus de base à compter de sa publication. Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Certificats, cette dernière prévaut. Les supports d'information sont disponibles sur le site de Privalto, www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du remboursement.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.